



*Aux membres de la Commission de la santé du Conseil des Etats*

Bern, 23 juin 2022

**CSSS-E, 30 juin / 1er juillet 2022**

Madame la Conseillère aux Etats  
Monsieur le Conseiller aux Etats  
Mesdames et Messieurs

Les 30 juin et 1er juillet 2022, vous délibérerez sur des projets qui concernent de manière centrale les patientes et les patients ainsi que l'ensemble du corps médical, et en particulier les médecins spécialistes.

En tant qu'association faîtière des médecins spécialistes pratiquant la médecine invasive et la médecine aiguë, nous vous prions de prendre en compte nos recommandations et réflexions ci-dessous dans vos délibérations. Dans l'optique de la sécurité de l'approvisionnement, de la qualité et de l'économicité des prestations médicales, nous vous appelons à rejeter clairement les mesures d'économie injustifiées et mal conçues présentées ci-dessous.

**21.067 Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect**

Le parti du centre veut mettre en place un frein rigide aux coûts qui, en cas de dépassement des coûts de la santé de 20% par rapport à l'évolution des salaires nominaux, limiterait non seulement les coûts, mais aussi et surtout les prestations médicales. L'initiative aurait des effets négatifs massifs et indésirables sur les soins de santé en Suisse. D'un point de vue médical, une telle démarche n'est pas responsable et n'est en aucun cas pertinente. D'un point de vue formel, le lien établi par les auteurs de l'initiative entre l'évolution des salaires et les coûts de la santé n'est pas compréhensible. Il est dépourvu de tout fondement économique. Les mesures relatives aux objectifs de coûts et de qualité dans le domaine de la santé qui vous sont présentées et qui ont été adoptées par le Conseil national lors de la session d'été en tant que contre-projet indirect constituent une tentative inefficace d'opposer à l'initiative un concept quelque peu édulcoré. On oublie en même temps que des mesures récemment mises en œuvre par le Parlement s'appliquent aujourd'hui : aussi bien dans le domaine de l'admission que dans celui de la qualité et de l'économicité. Du côté des médecins, nous nous efforçons de ménager les coûts en garantissant la meilleure qualité grâce à l'amélioration constante de la qualité, à la smarter medicine et aux approches interdisciplinaires, comme l'exige le Parlement. Nous veillons ainsi à ce que nos patients bénéficient rapidement du traitement médical approprié, sans erreurs de traitement génératrices de coûts. La limitation artificielle de l'offre de soins prévue par l'initiative et le contre-projet indirect entraînera en revanche des coûts plus élevés et des résultats moins bons. Nous insistons sur le fait que les coûts de la santé ne peuvent pas être réduits par des objectifs de coûts prédéfinis. La FMCH défend ce qui est médicalement nécessaire et l'engagement en faveur des patients. Il appartient aux politiques de protéger l'accès à des soins de qualité pour tous contre les idées populistes et les projets d'économie à courte vue. Dans un système aussi complexe que le système de santé suisse, les mesures proposées, apparemment simples, auraient des conséquences massivement négatives pour les patients et pour tous les médecins et autres prestataires de soins.

**NON à l'initiative «frein aux coûts »**

**NON au contre-projet indirect à l'initiative « frein aux coûts » tel que proposé par le CN**

**19.046 Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)**

La différence restante dans le premier paquet de mesures de maîtrise des coûts concerne l'article 47c, qui a été remis en discussion par le biais d'un retour. Il exige un monitoring des coûts, des quantités et des volumes dans les différents domaines de prestations et dans les différents cantons, ainsi que des mesures de correction « en cas d'évolution inexplicable des quantités, des volumes et des coûts ». Concrètement, il s'agit d'objectifs de coûts et de volumes et de restrictions correspondantes, suite à l'intervention de l'Etat. C'est inacceptable du point de vue du patient et de la patiente et de notre point de vue médical. Il est inacceptable que la Confédération et les cantons puissent baisser des tarifs existants qui ont été négociés auparavant dans le cadre d'un effort commun entre les partenaires tarifaires - précisément dans le contexte du Tardoc moderne qui n'a de nouveau pas été approuvé. Du point de vue de la politique nationale, il est préoccupant de voir comment le Parlement s'est laissé entraîner, par une proposition de retour, à renverser une décision qui venait d'être prise contre l'ancrage de l'art. 47c. Le corps médical, réuni au sein de la FMCH, vous appelle à ne pas abuser de l'élimination des divergences sur le paquet de mesures de maîtrise des coûts pour de telles manœuvres.

**Nous vous demandons de supprimer l'art. 47c du paquet de mesures de maîtrise des coûts 1.**

**09.528 Iv. pa. Humbel Näf. Financement moniste des prestations de soins**

La mise sur un pied d'égalité du financement des prestations de santé ambulatoires et stationnaires est une mesure qui aurait dû être prise depuis longtemps. Elle est fondamentale pour les mesures qui pourraient atténuer les coûts au niveau systémique. Nous sommes favorables à un changement de système, car le transfert en cours des traitements stationnaires vers les traitements ambulatoires exige que leur financement soit également uniformisé. C'est la seule façon de freiner la hausse des primes qui en découle. Il est grand temps que les cantons participent à parts égales au financement des deux principes de prestations. Cela permettrait de minimiser les incitations systémiques erronées et de réduire les coûts. La prise en compte des soins de longue durée demandée par les cantons ne doit pas conduire à un blocage de l'ensemble du changement de système.

**Nous vous demandons de suivre le Conseil national et d'approuver l'initiative parlementaire.**

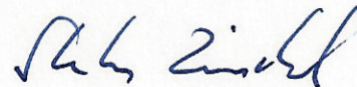
Nous vous remercions de votre engagement.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou discussion complémentaire.

Meilleures salutations



Dr méd. Michele Genoni  
Président FMCH



Stefan Zindel  
Directeur des opérations